



GUIDE PRATIQUE POUR LA CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS DES QUARTIERS DURABLES

- RECOMMANDATION TER04 29/06/11

OFFRIR DES OPPORTUNITES D'INTERACTIONS SOCIALES VARIEES

Offrir des opportunités d'interactions sociales variées dans l'espace public contribue au renforcement des solidarités et de la cohésion sociale et ainsi à la formation d'une société plus durable soucieuse de la qualité de son milieu de vie.

PRINCIPES

L'espace public urbain est le premier support de la vie sociale nourrie par les activités de séjour et de déplacement.

De manière générale, l'étalement urbain et la dédensification de la ville qui eurent lieu à partir des années 1960 ainsi que le zonage du territoire ont fait prédominer la fonction de déplacement au détriment de celle de séjour.



Place Morichar à Saint-Gilles

DEMARCHE

L'aménagement des espaces publics favorisant les échanges entre les personnes peut stimuler et intensifier des intérêts communs et contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance qui responsabilise les habitants par rapport à leur environnement. Le renforcement des solidarités qui en résulte concrétise les avantages de la proximité urbaine.

La démarche proposée dans la fiche vise à concevoir l'aménagement de l'espace public au regard de sa fonction sociale la plus large. Ainsi, un espace public au sens fort sera « un espace accessible n'importe quand - c'est-à-dire n'ayant ni heure d'ouverture, ni heure de fermeture : rues, places publiques –, par n'importe qui, sans aucune discrimination, pour

des activités qui ne sont pas nécessairement explicitement déterminées, à condition que celles-ci se conforment à un règlement d'usage, établi par l'autorité publique. »¹

La rencontre des besoins et des aspirations des habitants et des usagers implique un travail de coproduction avec l'ensemble des acteurs concernés aux différentes étapes de la conception et de la réalisation. Dans ce processus, il est essentiel que chaque intervenant y soit considéré comme « expert » à part entière du lieu : les habitants et les usagers par leurs habitudes de fréquentation, les représentants des services communaux par leurs expériences de gestionnaire et les auteurs de projet par leurs compétences imaginatives et techniques. Les difficultés d'impliquer certaines franges de la population peuvent être contournées par des initiatives telles que des études sur les pratiques sociales dans le quartier, la rencontre de témoins privilégiés, l'organisation d'événements festifs donnant l'occasion d'évoquer et d'échanger à propos de l'amélioration des lieux. Ainsi par exemple, un inventaire des équipements ludo-sportifs à Bruxelles a été réalisé par l'IBGE afin d'établir un véritable « maillage jeux » pour les jeunes.

INDICATEURS

L'effectivité de ces possibilités d'appropriation sociale peut être mesurée par différents indicateurs dont les plus importants sont :

- L'occupation effective des espaces publics par les différents groupes sociaux habitant ou fréquentant le milieu urbain considéré.
- Le sentiment de bien-être et de sécurité dans l'espace public.
- Le degré d'implication des habitants dans les projets relatifs à leur quartier et la vitalité des réseaux d'entraide formels et informels ainsi que du secteur associatif.
- L'accessibilité physique des espaces en terme d'usage (horaires, accessibilité PMR, etc.)
- Le degré d'appropriation des espaces par les riverains et leur propension à le défendre des agressions (dégradation, fréquentation ou usage inappropriés, etc.)

OBJECTIFS

Afin d'atteindre cette qualité de vie sociale dans l'espace public, 7 objectifs prioritaires peuvent être poursuivis, sans gradation de performance entre eux, chacun d'eux pouvant être plus ou moins développé :

- Faciliter la pratique d'activités de séjour : concevoir des espaces publics polyvalents et partagés offrant la disponibilité nécessaire aux activités imprévisibles (cfr. fiche TER03)
- Regrouper le mobilier urbain pour multiplier les synergies entre les différents usages et pour désencombrer et rendre disponible l'espace alentour
- Réduire le nombre et la vitesse des véhicules motorisés privés (cfr. fiche TER03 et fiche TER05)
- Différencier les ambiances urbaines (en intégrant les temps d'usage)
- Valoriser les rapports public/privé : l'immeuble et l'espace public se codéterminent l'un l'autre ; constituant les limites verticales de l'espace public, les façades organisent un ensemble de possibilités relationnelles (cfr. fiche éco-construction TER01)

¹ REMY J. et VOYE L., 1981, *Ville, ordre et violence*, Paris, éd. Presses Universitaires de France, p.93.





rue Joseph Brand à Schaerbeek



quartier Rieselfeld à Freiburg

- Intégrer les habitants, les usagers et les administrations dès la conception de l'espace public, développer et mettre en place des processus de participation et d'évaluation (cfr.fiche TER01)
- Promouvoir la mutualisation des ressources (déchets, mobilité, eaux, énergie...)(cfr. fiche ENE03)

ELEMENTS DU CHOIX

ASPECTS TECHNIQUES

- En règle générale, les déplacements piétons et les activités de séjour et de rencontre ordinaires ont lieu le long des façades protectrices et attrayantes. Là où les conditions d'aménagement d'espaces partagés ne sont pas réunies, il convient de répartir de manière la plus avantageuse pour les piétons les espaces de chaussée et de trottoir. Ainsi par exemple, dans les voies importantes de Barcelone, cette répartition est égale (50/50). L'appropriation de terre-pleins centraux (voies ou places) a lieu lorsque leurs dimensions sont suffisantes (en ordre de grandeur : minimum 15 m de large) pour accueillir du mobilier ou des dispositifs qui incitent aux activités de séjour. De manière générale, il convient de privilégier des profils de voirie qui organisent les déplacements des véhicules motorisés dans leur tronçon central.
- L'aménagement de l'espace public doit intégrer et privilégier le stationnement des multiples formes de partage de moyens de transport (voitures partagées, villo, caddy de quartier...)

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

- Le regroupement du mobilier permet l'usage parcimonieux du sol et l'économie de matière et d'énergie grise (usage multiple des supports, polyvalence des appropriations...)
- La différenciation des ambiances urbaines (intensité de fréquentation, rythmes d'occupation...) facilite la gestion de l'éclairage (dimming) et du bruit.
- L'aménagement d'espaces de transition (public/privé) extérieurs permet la réalisation d'un maillage naturel (continuité végétale par l'aménagement des jardins avants) et l'intégration de rangements pour les vélos ainsi et de dispositifs pour la gestion des déchets.
- La localisation des espaces publics dédiés aux repos, aux jeux d'enfants, à la convivialité doit être optimisée dans le cadre de la prise en compte des microclimats propres aux ambiances urbaines.

ASPECTS ECONOMIQUES

- Le regroupement du mobilier réduit les coûts d'investissement (fondations et supports communs...) et d'entretien (contrôle social accru, diminution des temps de déplacement)
- La bonne correspondance du plan lumière avec les pratiques vespérales et nocturnes des lieux réduit les coûts d'éclairage (puissance différenciée...)



- L'activation de l'espace public par les façades (portes et fenêtres en nombre suffisant, vitrines, terrasses...) accroît les chances de contrôle social et réduit ainsi les coûts du maintien de l'ordre.
- Le partage des ressources (moyens de transport...) et les rendements d'échelle qu'il permet offre de substantielles économies aux habitants et aux usagers de la ville.

ASPECTS SOCIAUX ET CULTURELS

- Plus l'espace public est rare et fréquenté, plus son aménagement doit offrir une disponibilité aux multiples appropriations possibles (espace libre, mobilier polyvalent...)
- La diversité des ambiances urbaines permet l'expression d'une ample gamme comportementale (être seul, entre voisins, en bande, dans la foule, ...) qui fait du citadin un être plus riche et plus complexe.
- L'aménagement doit faciliter et inciter aux rapports de triangulation par lesquels une personne entre en relation avec une ou plusieurs autres personnes par l'intermédiaire d'un élément tiers (événement, objet). Par exemple à Paris, les stations Vélib sont devenues de nouveaux lieux inattendus de socialisation, le vélo suscitant de nombreux échanges – questions techniques, partage d'expériences, communauté des vélibiens...
- Concevoir la place de l'enfant dans la ville passe par une prise en compte de son besoin de jouer dans l'espace public. Des études² ont démontré que la fréquentation par les enfants des espaces publics ordinaires du quartier renforçait leur capacité imaginative et leurs compétences sociales. Il importe dès lors d'intégrer dans la conception des espaces publics des éléments se prêtant à l'appropriation ludique des enfants sans pour autant produire des aménagements spécifiquement dédiés à cette fin.

ARBITRAGE

- Il n'y a pas que les activités de séjour qui offrent des opportunités d'interactions sociales. Le déplacement joue également ce rôle lorsqu'il est de qualité à savoir lorsqu'il est considéré d'abord comme un comportement social et non comme une question technique. La marche, le déplacement à vélo et en transports publics ont en commun de faire du trajet de A à B non pas un moment blanc, insignifiant qu'il s'agit de réduire au maximum mais bien un moment de participation citoyenne et de construction de sa personnalité et ce indépendamment de la conscience que l'on peut en avoir au moment même.
- L'aménagement de l'espace public conforte ou dissuade les comportements des individus qui trouvent leur explication dans leurs conditions de vie économiques, sociales et culturelles. Des problèmes comportementaux ne doivent dès lors pas être trop vite imputés à une erreur de conception de l'aménagement. Ainsi, par exemple, il n'est, a priori, pas opportun de supprimer ou de ne pas installer des bancs de crainte qu'ils ne catalysent des comportements non souhaités, puisqu'on en priverait en même temps l'ensemble de la population. Tout au contraire, la multiplication de bancs pourrait résoudre la question en diluant la concentration redoutée.

² http://europa.eu.int/comm/environment/youth/air/kids_on_the_move_fr.pdf:



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AUTRES FICHES A CONSULTER

- fiche éco-construction TER01 : Offrir des opportunités d'échanges sociaux.
- fiche TER03 : Promouvoir le partage de l'espace.
- Fiche TER05 : Privilégier l'écomobilité des personnes et des biens.
- fiche ENE01 : Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ouvrages généraux :

- REMY J. et VOYE L., 1981, *Ville, ordre et violence*, Paris, éd. Presses Universitaires de France, p.93.
- ALEXANDER A., ISHIKAWA S. et SILVERSTEIN M., 1977, *A pattern language*, New York, ed. Oxford University Press,
- CARMONA M., HEATH T., OC T. et TIESDELL S., 2003, *Public places – Urban spaces: the dimensions of urban design*, Oxford, ed. Architectural Press.
- Fondation Roi Baudouin, 1984, *Le mobilier urbain*, Bruxelles, éd. FRB.
- GEHL J., 2001, *Life between buildings*, Copenhagen, éd. The Danish architectural press (fifth edition).
- HERTZBERGER H., 1991 *Lessons for students in architecture*, Rotterdam, éd. 010 Publishers.
- JACOBS J, 1991, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Liège, éd. Mardaga.
- TOUSSAINT J.-Y., ZIMMERMAN M., 2001, *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lyon, éd. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

2. Sites internet :

- http://www.pps.org/great_public_spaces/
- http://www.lillemetropole.fr/gallery_files/site/124009/145910.pdf
- http://europa.eu.int/comm/environment/youth/air/kids_on_the_move_fr.pdf:

